Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le 09/04/2025
ID : 026-200091718-20250328-DCS_2025_003-DE

Délibération n°2025-003

Date de convocation : 14/03/2025

Membres en exercice : 33

Présents : 22

Votants : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte publié le : 09/04/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

SYNDICAT MIXTE D'EYGUES EN AYGUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 28 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 28 mars à neuf heures, le Conseil Syndical s'est réuni à Nyons, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de M. Gérard PEZ, et en cette qualité, président de séance :

Présents : 22
Communauté de communes Pays d'Orange en Provence (6) : ARGENSON Jonathan, BEYNEIX Céline, BISCARRAT Louis, MARQUESTAUT Pierre, MARQUOT Xavier, REYNIER DUVAL Christophe,
Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence (5) : AURIACH Hervé, CROZET Pascal, GABRIEL Marc, MEUNIER Annie, ROTICCI Roland,
Communauté de communes Vaison Ventoux (2) : FRITSCH Chantal, MICHEL Marie-Claire,
Communauté de communes Drôme Sud Provence (1) : VEILLY Daniel,
Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (6) : CHAMBON Claude, DAYRE Thierry, DESSALES Jean-Luc, GREGOIRE Jean-Luc, PEZ Gérard, SALIN Olivier,
Communauté de communes du Diois (0) :
Communauté de communes du Sisteronais Buech (2) : MORENO Juan, TARDY Lionel

Excusés / Absents ayant donné pouvoir : 8
Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange (6) : ANDRES Valérie donne pouvoir à ARGENSON Jonathan, BOUYER Michel donne pouvoir à MARQUOT Xavier, GALMARD Marie Thérèse donne pouvoir à BEYNEIX Céline, GELEDAN Marc donne pouvoir à MARQUESTAUT Pierre, ESPINOSA Jean-Antoine donne pouvoir à REYNIER DUVAL Christophe, RICOU Florian donne pouvoir à BISCARRAT Louis,
Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence (0) :
Communauté de communes Vaison Ventoux (0) :
Communauté de communes Drôme Sud Provence (1) : GARIN Maryannick donne pouvoir à VEILLY Daniel,
Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (0) :
Communauté de communes du Diois (1) : MOLERUS Christian donne pouvoir à M. Lionel TARDY,
Communauté de communes du Sisteronais Buech (0) :

Excusés / Absents : 3
Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange (0) :
Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence (0) :
Communauté de communes Vaison Ventoux (0) :
Communauté de communes Drôme Sud Provence (0) :
Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (2) : CHAREYRE Laurent, GIREN Didier,
Communauté de communes du Diois (1) : BAUDIN Pascal,
Communauté de communes du Sisteronais Buech (0) :

Secrétaire de Séance : CROZET Pascal

2025-003 : FINANCE : OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2024

RAPPORTEUR : M. Gérard PEZ

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le 09/04/2025
ID : 026-200091718-20250328-DCS_2025_003-DE

Sur proposition du bureau syndical en date du 14 mars 2025 et après avoir entendu le rapport du Président :

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

VU la délibération n°2025-002 en date du 28 février 2025 approuvant le Compte Financier Unique 2024 ;

CONSIDERANT que le solde entre les dépenses et les recettes réalisées en 2024 a donné lieu à un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 1 080 262.55 € et à un déficit cumulé de la section d'investissement de 437 455.56 € (solde RAR compris) ;

CONSIDERANT les dépenses de 2025 à couvrir en fonctionnement et en investissement ;

Il convient que le comité délibère.

LE COMITE SYNDICAL

AYANT OUÏ cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter la somme de 615 354.81 € en excédent de fonctionnement reporté au compte 002 et la somme de 464 907.74 € en réserve au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé ;
- **DECIDE** de reporter la somme de 479 719.90 € au solde d'exécution de la section d'investissement reporté (compte 001) ;
- **DECIDE** de reprendre ces résultats au budget primitif 2025 ;
- **AUTORISE** le président à accomplir tout acte nécessaire ou formalité liée à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,
Pascal CROZET

Le Président,
Gérard PEZ

SYNDICAT MIXTE SMEA EYGUES-AYGUES